

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

LIÉ À L'ÉTABLISSEMENT PRIMAGAZ

## COMMUNE DE CARROS

### Plan de zonage brut

Le Préfet  
*Adolphe COLRAT*

Août 2015

Echelle : 1/2500

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 16 octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 février 2015

ENQUÊTE DU : 20 avril 2015

AU : 22 mai 2015

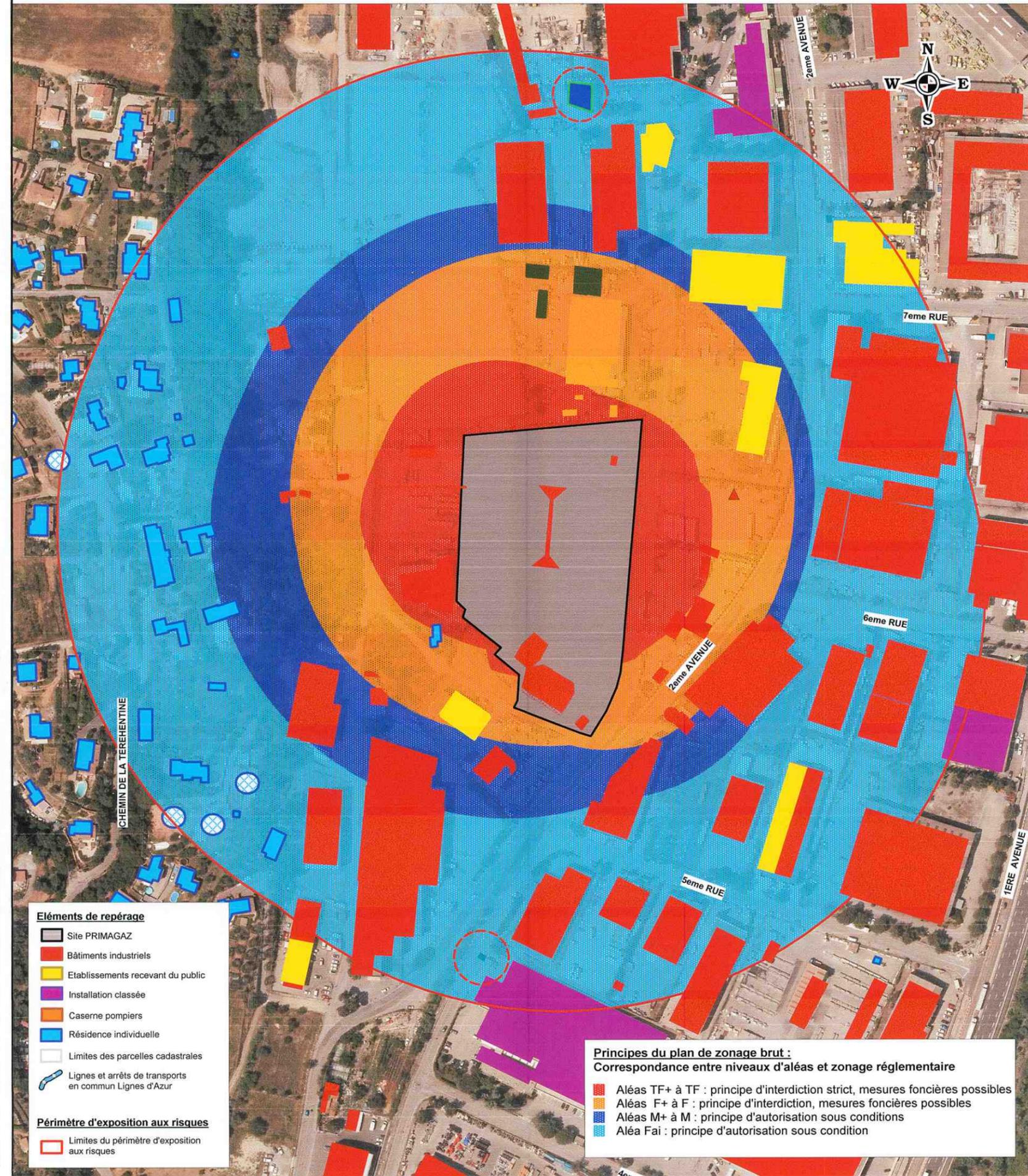
APPROBATION DU PPRT :

21 SEP. 2015

- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PACA -

- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES -

### PLAN DE ZONAGE BRUT



#### Éléments de repérage

-  Site PRIMAGAZ
-  Bâtiments industriels
-  Etablissements recevant du public
-  Installation classée
-  Caserne pompiers
-  Résidence individuelle
-  Limites des parcelles cadastrales
-  Lignes et arrêts de transports en commun Lignes d'Azur

#### Périmètre d'exposition aux risques

-  Limites du périmètre d'exposition aux risques

#### Principes du plan de zonage brut :

Correspondance entre niveaux d'aléas et zonage réglementaire

-  Aléas TF+ à TF : principe d'interdiction strict, mesures foncières possibles
-  Aléas F+ à F : principe d'interdiction, mesures foncières possibles
-  Aléas M+ à M : principe d'autorisation sous conditions
-  Aléa Fai : principe d'autorisation sous condition